

R.L.P. - ANNEXE 3.1

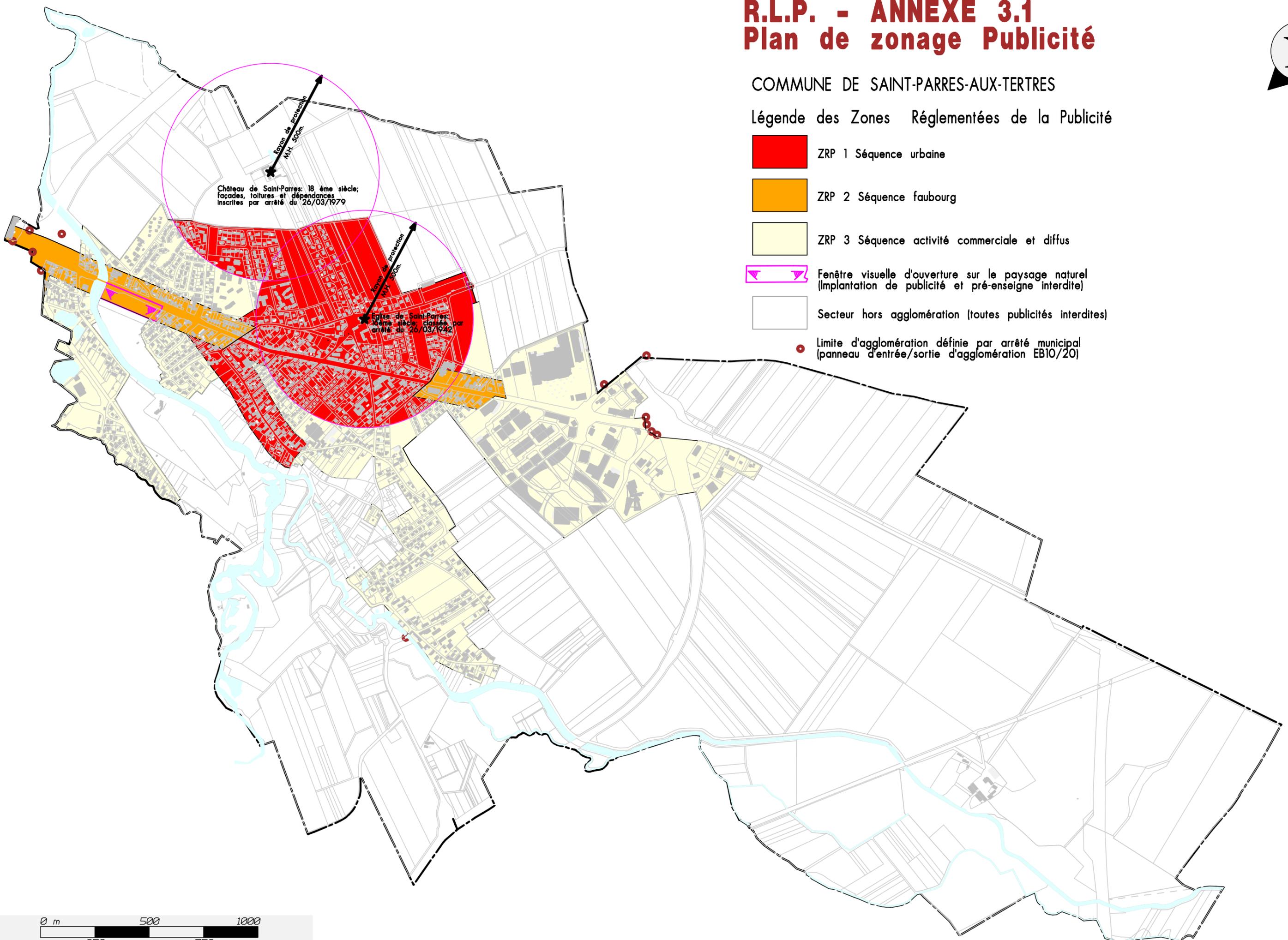
Plan de zonage Publicité



COMMUNE DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Légende des Zones Réglementées de la Publicité

-  ZRP 1 Séquence urbaine
-  ZRP 2 Séquence faubourg
-  ZRP 3 Séquence activité commerciale et diffus
-  Fenêtre visuelle d'ouverture sur le paysage naturel (Implantation de publicité et pré-enseigne interdite)
-  Secteur hors agglomération (toutes publicités interdites)
-  Limite d'agglomération définie par arrêté municipal (panneau d'entrée/sortie d'agglomération EB10/20)



Château de Saint-Parres: 18^{ème} siècle;
façades, toitures et dépendances
inscrites par arrêté du 26/03/1979

Rayon de protection
MH: 500m

Folies de Saint-Parres:
19^{ème} siècle, classées par
arrêté du 26/03/1942

Rayon de protection
MH: 200m

